



Conseil économique et social

Distr. générale
26 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Septième session

Genève, 5-7 décembre 2012

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et projet de cadre stratégique

Projet de cadre stratégique du sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques pour l'exercice biennal 2014-2015

Note du secrétariat

Résumé

La présente note contient le projet de cadre stratégique, pour l'exercice biennal 2014-2015, du sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques de la Commission économique pour l'Europe. Elle donne des indications sur les objectifs du sous-programme, les réalisations escomptées, les mesures des résultats, la stratégie à suivre ainsi que les textes portant autorisation des travaux.

À sa quarante-huitième réunion le 11 janvier 2012, le Comité exécutif a pris note du projet révisé de cadre stratégique de la CEE pour 2014-2015, reproduit dans le document informel 2012/1, étant entendu que le secrétariat enverrait cette version au Siège de l'ONU en temps voulu et que le Comité exécutif se réservait le droit d'y apporter des changements à l'issue du processus d'examen.

La présente note, extraite du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (A/67/6 (programme 17)) est présentée au Comité de la coopération et de l'intégration économiques pour information.

Objectif de l'Organisation: Promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire plus propices à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques dans la région de la CEE

Réalisations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par la CEE de recommandations de politiques générales connexes	a) Nombre de recommandations de politique générale découlant de l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre les États membres
b) Meilleure application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées	b) Nombre accru de mesures prises par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour appliquer les recommandations de politique générale
c) Renforcement des capacités du pays en transition en ce qui concerne la promotion des pratiques optimales et l'application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées	c) Augmentation du nombre d'activités nationales résultant des activités et des outils pédagogiques de renforcement des capacités

I. Stratégie

1. Le sous-programme relève de la Division de l'intégration et de la coopération économiques. Pour atteindre son objectif, le sous-programme s'intéressera aux aspects essentiels du développement d'une économie fondée sur la connaissance et de la coopération et de l'intégration économiques, tout particulièrement dans les pays en transition. À cette fin, il facilitera l'exploitation des acquis et des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des meilleures pratiques propices à la croissance économique et à l'innovation. Des recommandations visant à améliorer les politiques générales et à rendre l'environnement financier et réglementaire plus propice au développement économique, à l'investissement et à l'innovation seront élaborées, à partir du travail normatif effectué dans le cadre du sous-programme et en tenant compte de l'évolution des besoins des États membres. En s'appuyant sur les progrès réalisés en 2010-2013, des services consultatifs portant sur les politiques générales et des activités de renforcement des capacités seront fournis aux pays qui en font la demande, à partir des résultats de la concertation et de l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales menées à ce titre, ainsi que des directives établies et d'autres documents de politique générale. Il s'agira de faire mieux connaître des activités de coopération technique menées dans le cadre du sous-programme, tout en maintenant un équilibre entre, d'une part, le travail normatif portant sur les politiques à adopter et, d'autre part, la coopération technique.

2. Dans le prolongement du travail accompli, notamment par d'autres organisations et institutions et des contributions des experts, conseillers et décideurs extérieurs, en particulier ceux des pays en transition, la stratégie appelle en priorité un renforcement de l'échange de données d'expérience et des débats d'orientation entre les États membres et d'autres parties prenantes. Les équipes thématiques de spécialistes et les réseaux d'experts seront l'occasion, pour les représentants des gouvernements, des organisations internationales et des associations professionnelles et les autres acteurs qui en font partie, d'échanger leurs données d'expérience sur les politiques nationales et de recenser des pratiques exemplaires. Les États membres établiront, à partir de ces produits, des recommandations pratiques, des lignes directrices et des règles et normes pertinentes. Les résultats des travaux menés dans le cadre du sous-programme seront largement diffusés auprès de toutes les parties intéressées et serviront de base aux activités de coopération technique organisées par le secrétariat en coopération avec les États membres, notamment les services consultatifs portant sur les politiques générales et les ateliers de renforcement des capacités, y compris dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA). Les résultats du travail normatif portant sur les politiques à adopter et des services consultatifs de coopération technique permettront d'appliquer à plus grande échelle les recommandations pratiques élaborées dans le cadre du sous-programme.

II. Facteurs extérieurs

3. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant: a) que les spécialistes des gouvernements, des milieux universitaires et du secteur privé participent et contribuent activement aux réunions d'experts et aux réseaux d'experts créés sous l'égide du Comité de la coopération et de l'intégration économiques; b) que les gouvernements soient prêts à participer à des débats d'orientation et à prendre des mesures pour appliquer les recommandations générales adoptées par le Comité; et c) que les ressources extrabudgétaires soient à la hauteur des demandes croissantes des États membres en transition en matière de renforcement des capacités, de services consultatifs et de projets sur le terrain.

III. Texte portant autorisation des travaux

A. Résolutions de l'Assemblée générale

63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
64/223	Vers des partenariats mondiaux
65/125	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
65/128	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
65/141	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
65/168	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

- 65/172 Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 65/185 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

B. Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/30 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
-